



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°12-2020 – 19 mars 2020

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



CORONAVIRUS

COURRIER DU SNFOCOS AUX DIRECTEURS DE CAISSES NATIONALES, AU DIRECTEUR DE L'UCANSS ET AU PRÉSIDENT DU COMEX DE L'UCANSS

Paris, le 18 mars 2020

Objet : CORONAVIRUS et mesures en faveur de la protection de la santé du personnel

Monsieur le Président,
Messieurs les Directeurs généraux,

La France connaît une crise sanitaire majeure. Celle-ci a donné lieu à diverses interventions du Président de la République et des membres du Gouvernement visant à mettre en place des mesures exceptionnelles de confinement à compter du 17 mars 2020 à 12H.

Au lendemain de ces mesures et conscient de la nécessaire obligation de service public due à nos concitoyens, le SNFOCOS demande que tout soit mis en œuvre pour protéger la santé des salariés de l'institution dans toutes ses branches et organismes locaux.

Nous constatons depuis hier que de nombreux organismes sont totalement fermés et ont renvoyé chez eux l'ensemble des salariés qu'ils aient pu être mis en télétravail ou non. Mais beaucoup de collègues sont encore sur les sites pour assurer des missions prioritaires à la continuité du service public. Nous demandons que soient réduites au maximum ces activités, alors que nous constatons que dans certaines caisses leur nombre et celui des salariés affectés est beaucoup trop important.

Sur place les CSE et leur CSSCT assurent leurs missions de représentation et de protection des salariés mais il nous paraît indispensable que des consignes claires et homogènes soient

données afin d'éviter ce que nous constatons sur le terrain et qui met en danger la santé du personnel et à terme la continuité du service public.

Aussi, nous demandons que soient mises en place pour le plus grand nombre de salariés encore présents sur site, et comme des organismes ont déjà pu le réaliser, les mesures d'urgence nécessaires à la santé des salariés et à l'éradication de l'épidémie :

- Maintien au domicile d'un maximum de salariés dès le 18 mars 2020
- Déploiement généralisé du télétravail, y compris en utilisant le matériel personnel présent au domicile des salariés,
- Pour ceux dont l'activité ne peut pas être télétravaillée et qui ne sont pas éligibles à un arrêt indemnisé, maintien à domicile dans le cadre d'absences autorisées rémunérées (et non pénalisantes).

Le Président de la République a déclaré solennellement lors de son allocution que la santé n'a pas de prix. Il est important que le personnel de la Sécurité Sociale ne se sente pas mis à l'écart.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de mes sincères salutations.

Alain Gautron, Le Secrétaire Général

SOMMAIRE

Page 1 :

Coronavirus

Courrier du SNFOCOS aux Directeurs de Caisses Nationales, au Directeur de l'UCANSS et au Président du COMEX de l'UCANSS

Pages 2 à 3 :

Coronavirus

Réunion Ministre du Travail et Ministre de l'Economie et des Finances avec les interlocuteurs sociaux
17 mars

Page 3 :

Bulletin d'adhésion

CORONAVIRUS

RÉUNION MINISTRE DU TRAVAIL ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES AVEC LES INTERLOCUTEURS SOCIAUX – 17 MARS

Lors d'une réunion en téléconférence avec la ministre du Travail (M. Pénicaud) et le ministre de l'Economie et des Finances (B. Lemaire) et les Organisations patronales et Confédérations syndicales, FO a fait remonter questions et revendications.

D'ores et déjà est posée pour beaucoup la durée de la situation créée depuis l'intervention du président de la République au-delà des 15 jours annoncés.

Compte tenu que de nombreux secteurs et leurs salariés demeurent mobilisés, bien sûr dans la santé, mais bien au-delà, FO a mis l'accent sur la nécessité de mesures conséquentes de l'État (mobilisation voire réquisitions d'entreprises) pour la production et la fourniture des moyens de protections indispensables (masques, gants, gel, hygiaphones...).

De la même façon, FO a insisté sur la nécessité de consignes effectives et devant être mises en œuvre systématiquement.

Nous avons en particulier mentionné bien sûr les services de santé, mais y incluant les personnels soignants et non soignants, dont ceux d'entreprises de services (nettoyage, lingerie, sécurité, trésorerie attachées aux hôpitaux, ...), ainsi que les salariés et agents d'autres secteurs (secteur agroalimentaire de la production, la distribution au commerce de proximité, transports, fourniture d'énergie, eau, chauffage, maintenance générale y compris des ascenseurs – y inclus dans le cas des services aux particuliers (artisanat comme salariés du particulier employeur), personnels d'éducation et crèches gardant les enfants des personnels de santé, agences de l'emploi, bancaires, centres d'appels et open-spaces, plateformes logistiques (type Amazon et autres)...

Nous avons aussi souligné les situations contradictoires entre les secteurs en activité partielle ou arrêt et ceux, a priori non essentiels, qui poursuivent leur activité.

Nous avons appelé à ce que toutes dispositions de protection et de reconnaissance des salariés aient la priorité.

Nous avons à nouveau insisté sur la nécessité de donner tous les moyens au fonctionnement des CSE et CSSCT. Dans ce sens a été évoquée la nécessité que les délégués syndicaux et élus du personnel puissent en tant que de besoin circuler librement dans le cadre en particulier de leurs mandats associés à la représentation des salariés.

Nous avons alerté à nouveau sur la question des congés et JRTT comme sur le maintien du salaire à 100 % en cas d'activité partielle.

Trois réponses ont été apportées :

- la confirmation d'un dispositif de type activité partielle (indemnisation équivalente) pour les salariés du particulier employeurs (aides à domicile, assistantes maternelles) tout en rappelant la nécessité de mise à disposition de moyens de protection;
- l'annonce, à une demande que FO avait faite, de l'examen d'une disposition d'indemnisation des travailleurs de plateformes (type UBER, Deliveroo, ...);
- le maintien de l'allocation des demandeurs d'emplois en fin de droits sur la durée de la situation de crise sanitaire.

RETROUVEZ
SUR LE SITE DE FORCE OUVRIÈRE
UN DOSSIER DÉDIÉ AU CORONAVIRUS

Nous avons aussi attiré l'attention sur les cas de flambée des prix dans certains commerces alimentaires. A ce sujet, le ministre de l'économie a indiqué qu'il était prêt à prendre une mesure de contrôle des prix analogue à celle prise pour les gels.

Les agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) seront mobilisés particulièrement (cf. ci-dessus question des protections).

Nous avons mentionné le besoin de dimensionner les bandes passantes des réseaux internet pour faire face à la montée en charge du télétravail (éducation à distance, Carsat, ...).

Enfin nous avons appelé au report des échéances liées aux élections TPE ainsi qu'au PAP (éviter des situations de carence).

Pour FO, tout doit bien sûr être mis en œuvre pour protéger la santé de l'ensemble de la population, des salariés, de leurs familles et proches. Cela passe par la mise en œuvre des services publics indispensables qui sont ceux de la santé, mais également bien sûr ceux qui sont en amont et en aval et également indispensables à la vie quotidienne. On le mesure d'autant plus aujourd'hui et on mesure d'autant plus la justesse de nos revendications contre les politiques de rigueur et d'austérité qui ont mis l'ensemble des services publics en difficultés graves ces dernières années. En cela nous ne changerons pas. Comme nous maintenons notre

contestation des contre réformes dont celle dite de « transformation de la Fonction publique » ou encore concernant le secteur de la Santé et de l'Education nationale.

De même, autant nous nous sommes félicités que le gouvernement ait dû annoncer le report de la réforme des règles d'indemnisation de l'assurance chômage et la suspension de celle des retraites, autant nous avons redit que nous en demandions l'abandon.

Les revendications ne sont pas mises de côté

Si l'attention est aujourd'hui portée sur la nécessité d'éviter la propagation de l'épidémie de Coronavirus et de protéger toutes celles et ceux plus particulièrement exposés, dont ceux mobilisés dans les différents secteurs mentionnés ci-dessus, nous ne mettons pas nos revendications de côté et encore moins notre liberté et indépendance de comportement en tant qu'organisation syndicale attachée à la liberté de négociation et à la liberté contractuelle.

Yves Veyrier, Secrétaire général de Force Ouvrière

BULLETIN D'ADHÉSION

J'ADHÈRE AU SYNDICAT SNFOCOS :

DIRECTEMENT SUR LE SITE INTERNET : SNFOCOS.ORG

PAR COURRIER EN RENVOYANT LE COUPON CI-DESSOUS :

SNFOCOS, 2 RUE DE LA MICHODIERE 75002 PARIS

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

ORGANISME :

EMPLOI ET NIVEAU :

ADRESSE EMAIL :

TÉLÉPHONE :

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](https://www.flickr.com/photos/snfoCOS/)

